

Dyslexie et français langue seconde

Louise Brazeau-Ward
le 12 mars 1998

Louise Brazeau-Ward est :

- fondatrice et directrice de l'Association canadienne de la dyslexie
- fondatrice de l'Académie Héritage, école primaire et secondaire pour dyslexiques
- co-auteur du Test de dépistage de la dyslexie, du Test de dyslexie et du Test de dépistage pour élèves de la maternelle
- auteur d'une méthode d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour personnes dyslexiques de tout âge et appliquée aux deux langues : *Enseignement multisensoriel simultané* et *Simultaneous Multisensory Teaching*

Dyslexie et français langue seconde

Les difficultés de la langue française

Des études récentes démontrent qu'il existe une différence dans le cerveau des personnes dyslexiques¹. Cela expliquerait la difficulté que ces personnes éprouvent à lire et à écrire. Mon expérience comme intervenante depuis dix ans auprès des personnes dyslexiques m'a appris qu'en plus de cette difficulté de base, il y a une forme de dyslexie qui complique l'apprentissage de la langue française.

Le français est généralement reconnu comme l'une des langues les plus difficiles à maîtriser surtout du point de vue de l'orthographe, truffée d'anomalies. Par exemple, il y a « toutes les consonnes tantôt doublées, tantôt non. Ainsi : aggraver et agrandir, apparaître et apercevoir, bannir et banal, (...) courrier et coureur, (...) combattant et combatif, (...) colonne, colonel, colline, (...) personnel et personalisme, (...) résonner et résonance, rationnel et rationalisme (un comble !), trappe et attrape, courir

et mourir mais nourrir et pourrir, etc. »². Ces paroles de Paul Valéry tombent donc à point.

Je ne parlerai pas de notre orthographe, malheureusement fixée, en toute ignorance et absurdité, par les pédants du XVII^e siècle et qui n'a cessé depuis lors de *désespérer l'étranger* et de vicier la prononciation de nos mots. Sa bizarrerie en a fait *un moyen d'épreuve sociale* : celui qui écrit comme il prononce est, en France, considéré inférieur à celui qui écrit comme on ne prononce pas³.

Sans doute une réforme de la langue française pour rendre l'orthographe plus phonétique en aiderait plusieurs à mieux écrire. Mais ce changement souhaité n'est pas pour demain. Que faire entre temps?

Outre l'orthographe du français qui ne correspond pas aux sons, l'absence de l'accent tonique sur chaque mot d'une phrase ou d'un groupe nominal rend la compréhension plus complexe. Par exemple, le groupe nominal « trois beaux enfants » devient un seul *mot phonétique* (troibozanfan). En raison de cette particularité, il peut être impossible hors contexte de détecter à l'oreille où se situe la jonction entre les mots, par exemple « il est tout vert » et « il est ouvert »⁴.

Tel n'est pas le cas de la langue anglaise dans laquelle chaque mot est accentué. En prononçant le groupe nominal « three nice children » dont chaque mot porte un accent tonique, il devient possible à l'oreille de percevoir trois mots différents. Bref, le français est surtout une langue faite pour l'œil et

l'anglais, pour l'oreille.

Les personnes ayant une dyslexie visuelle (dyseidésie) sont particulièrement handicapées pour ce qui touche l'apprentissage du français. À cause du déficit associé à ce genre de dyslexie, elles ne réussissent à écrire et à lire certains mots qu'en s'attaquant à la langue sous sa forme auditive; qu'en s'attardant à sa phonétique. Or la langue française est visuelle à 80%. Ces personnes ne devraient-elles pas plutôt apprendre l'anglais qui est par comparaison une langue davantage phonétique?

En revanche, les personnes dont la forme de dyslexie est auditive (dysphonésie) n'auraient-elles pas avantage à aller dans le sens contraire, c'est-à-dire à passer de l'anglais au français pour des raisons analogues? En effet, l'avantage phonétique qu'offre l'anglais est perdu pour les personnes incapables de segmenter les mots en phonèmes ou en unités de son. Par ailleurs, l'orthographe des mots français irréguliers a ceci de particulier qu'il présente généralement des mots dans lesquels « des lettres inutiles donnent une apparence singulière aux mots qui permettent de les identifier d'un seul coup d'oeil. Par exemple : "vos, veau, vaut". Ces mots sont très utiles pour les personnes ayant une dyslexie auditive.

Qu'ils perçoivent le mot comme unité de sens ou comme élément sonore, tous les dyslexiques ont besoin d'un enseignement spécialisé afin de connaître le mot comme élément à la fois graphique, sonore, grammatical et sémantique⁶. Un choix judicieux de la langue peut faciliter ce processus d'apprentissage.

	<p>Ce problème pourrait-il expliquer le taux élevé de décrochage au Québec?</p> <p>Ce problème pourrait-il expliquer l'insurmontable difficulté de hauts fonctionnaires qui, ayant maîtrisé leur langue maternelle, ne peuvent remplir les exigences liées au bilinguisme?</p>
--	--

© 1999 par Louise Brazeau-Ward

Association canadienne de la dyslexie
290 avenue Picton
Ottawa, Ontario
K1Z 8P8
Canada
Téléphone : 613-722-2699
Télécopieur : 613-722-7881
Courriel : dyslexia@cyberus.ca

Les références

¹ Shaywitz, Sally E. *et al.*, "Functional disruption in the organization of the brain for reading in dyslexia", dans *Neurobiology*, The National Academy of Sciences, USA, March 1998, vol. 95, pp. 2636-2641.

² Leconte, Jacques et Cibois, Philippe, *Que vive l'orthographe!* Paris, Seuil, 1989, p. 36.

³ *Ibid.*, p. 24.

⁴ Hagiwara, Michio P., Politzer, Robert L., *Continuons à Parler: A Workbook*, Waltham, Massachusetts, Blaisdell Publishing Company, A Division of Ginn and Company, 1967, p.116, 117.

⁶ Brazeau, Louise, *Ibid.*, p. 5.